

FICHE D'INSCRIPTION : DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER EN APPRENTISSAGE

<u>DATE DE SESSION :</u> 08 février 2027 au 27 janvier 2028	<u>CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :</u> 18/12/2026
--	---

Nom de naissance : Mme, Mr Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable : Mail :@.....

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom :

Téléphone :

Diplômes Scolaires le plus élevé

☐ Aucun ☐ CAP/BEP ☐ Bac ☐ Bac +2 ☐ Licence ☐ Master ☐ Doctorat

Précisez la série:

Autres Diplômes, Attestations

☐ PSC1 ☐ AFGSU1 ☐ AFGSU2 ☐ PSE1 ☐ PSE2 ☐ Autres :

☐ Attestation Auxiliaire Ambulancier

Situation Professionnelle

☐ Salarié d'une société d'ambulance

Fonction :

Ancienneté :

Employeur :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Personne à contacter :

- Avez-vous une reconnaissance RQTH: Oui / Non

- Vous concernant, identifiez-vous un besoin d'adaptation particulier? (*Adaptation des supports pour dyslexie par exemple*) ☐ OUI ☐ NON

Si oui, préciser :

Comment avez-vous connu l'IFA ?

☐ Réseaux sociaux ☐ Forum ☐ France Travail ☐ Salon ☐ Site internet ☐ Autre :

La formation au Diplôme d'Etat d'ambulancier est définie par l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

L'ensemble de la formation comprend 23 semaines, soit 801 heures d'enseignement :

- Enseignement en institut de formation : 16 semaines, soit 556 heures
- Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures.

Une session de 25 élèves est organisée chaque année dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques et en entreprise sont organisés sur la base des 35 heures par semaine.

Nous contacter au 05.56.36.72.23 _ Organisme non assujetti à la TVA

Les horaires de formation : 8h30 - 11h30 / 12H30 - 16H30 (sous réserve de modifications)

Conditions d'accès

Pour être admis en formation conduisant au DEA par la voie de l'apprentissage, le candidat doit :

- Avoir été sélectionné à l'issue d'un entretien avec un employeur
- Fournir l'ensemble des pièces administratives (ci-dessous)
- Avoir fourni au centre de formation avant la date de clôture des inscriptions, un contrat d'apprentissage signé avec l'employeur. Sans preuve de signature de contrat d'apprentissage, le candidat ne pourra pas se présenter à la formation du DEA par la voie de l'apprentissage.

Cf Article 15 de l'arrêté du 11 avril 2022 :

II. – En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis au processus de sélection défini à l'article 5 de l'arrêté du 11 avril 2022.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/4/11/SSAH2130352A/jo/texte>

Ce contrat peut être conclu au moyen du Cerfa (formulaire 10103*14) élaboré en ce sens ; une notice d'aide est également disponible :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1319>

- Notice :

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51649&cerfaFormulaire=10103>

Les âges minimal et maximal d'entrée en apprentissage

Depuis la loi du 5 septembre 2018, et pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1er janvier 2019, **l'âge plafond d'entrée en apprentissage est de 29 ans révolus**. Il est donc possible de conclure un tel contrat jusqu'à la veille des 30 ans du postulant, et ce même si sa date de début d'exécution intervient postérieurement, dans un délai toutefois raisonnable, ne remettant pas en cause la continuité et la cohérence du parcours de formation de la personne concernée.

Deux catégories de personnes ne peuvent pas se voir opposer un âge plafond pour conclure et commencer à exécuter un contrat d'apprentissage.

Il s'agit, en premier lieu, des personnes bénéficiant d'une **RQTH** (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

En second lieu, les **sportifs de haut niveau** – c'est-à-dire inscrits sur la liste idoine du ministère de la jeunesse et des sports – bénéficient de la même exonération.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES CANDIDATS

- ☐ Une lettre de motivation manuscrite avec description du projet professionnel du futur apprenti
- ☐ Un curriculum vitae (CV)
- ☐ Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage (CERFA)
- ☐ **Pour les personnes concernées** : document Reconnaisant la Qualité de Travailleur Handicapé
- ☐ Copie **recto verso** de la carte nationale d'identité ou du passeport **en cours de validité**
- ☐ Copie **recto verso** du permis de conduire (hors période probatoire)
- ☐ Copie de l'**attestation** de droit du régime de protection sociale, de moins de 6 mois
- ☐ Copie de l'attestation de responsabilité civile vie privée à **votre nom et prénom, avec les dates de validité de votre assurance** (à demander à votre assureur)
- ☐ Copie de l'**attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance**. *Liste des médecins agréés préfecture disponible sur Internet.*
- ☐ Certificat de non contre-indication à la profession d'ambulancier établi par un médecin agréé par l'**ARS** de votre département (ci-jointe). *Liste des médecins agréés ARS disponible sur Internet.*
- ☐ Certificat médical de vaccinations à jour (ci-jointe). **Nous fournir la sérologie de l'hépatite B et la copie du compte rendu de la radio pulmonaire de moins de 2 ans.**
- ☐ 1 photo d'identité récente (**noter nom et prénom au dos de la photo**)
- ☐ **Cette fiche datée et signée.**
- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente www.formasante.fr/conditions-generales-de-vente/

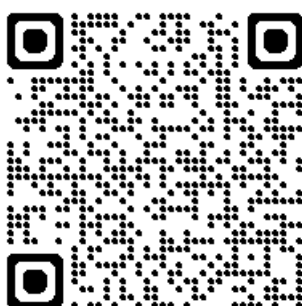
Fait à, le
SIGNATURE

L'ensemble des pièces : certificats médicaux, CERFA apprentissage sont à télécharger :

- **Sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant :**

<https://www.formasante.fr/ifa-bordeaux-diplome-detat-dambulancier-dea/>

- **ou en scannant le QR CODE**



Pièces à joindre à l'adresse :

**FORMA SANTÉ - IFA de Bordeaux – 19/21 avenue Léonard de Vinci- Zone Europarc
33600 PESSAC**